

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|---------------------|
| 0 Réclamation | contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | adhésion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-465488

ND = 19/94

OA

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 9850

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

CHE HBI NAJIB

Date de naissance :

25/04/1973

Adresse :

EL ALIA RUE 6 N°45 EL OULFA CASA

Tél. : 0582 91 2614

Total des frais engagés :

560

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

13/01/2020

Nom et prénom du malade :

CHE HBI Salim

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Rhinitis + otite ORL

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

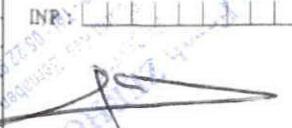
Fait à : 01/01/2020

Le : 28/01/2020

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/01/20	S		250,00	INP : 

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LA PRISE Dr. SELASSI Karjiss 38, Rue Abdes Abass et Aza Maârif Casablanca Tél: 0522 99 07 10 - Gam: 0622 92 10 ICE: 001688166000012	13/01/2020	310,00
PHARMACIE LA PRISE 38, Rue Abdes Abass et Aza Maârif Casablanca Tél: 05 22 99 07 10 Fax: 05 22 99 07 03		

ANALYSES - RADIOPHOTOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

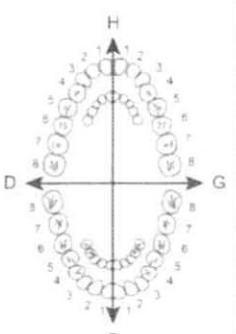
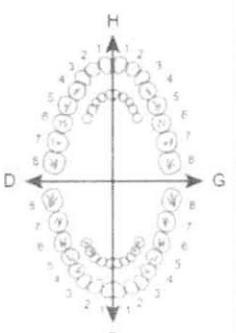
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : 												
																
																
O.D.F PROTHESES DENTAIRES				DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE												
				<table border="1"> <tr> <td>H</td> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>D</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> </table>	H	25533412	21433552	D	00000000	00000000	B	00000000	00000000		35533411	11433553
H	25533412	21433552														
D	00000000	00000000														
B	00000000	00000000														
	35533411	11433553														
				[Creation, remont, adjonction] Fonctionnel Therapeutique nécessaire à la profession												
				MONTANTS DES SOINS												
				DATE DU DEVIS												
				DATE DE L'EXECUTION												

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتورة فرح الزرهوني

أخصائية في طب الأطفال

Docteur Farah ZERHOUNI Ep. MSAYIF
Spécialiste En Pédiatrie



- Pédiatrie Générale et Urgences
- Asthème - Allergie
- Homéopathie

Formation Spécialisée Approfondie en Pédiatrie
de la Faculté de Médecine de Saint-Etienne (France)
Diplôme Universitaire en Homéopathie

الطفل والـ -
حالات

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat -R.P.1

Ain sebââ Casablanca

Orelox 40mg/5ml susp fl 50ml

P.P.V : 76,90 DH



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1
Ain sebââ Casablanca
Orelox 40mg/5ml susp fl 50ml
P.P.V : 81,00 DH



PHARMACIE LA BRISE
Dr. SELASSI KARJISS
38, Rue Abou Abdes Al Aïn
Tél: 0522 99 07 10 - Gsm: 0522 92 10 70
ICE: 00168816600002

الدار البيضاء في : 13/01/2025

Saleh CHEABSI

P = 157000
79,50

1) Fitopolis Syrup 150g

3) x 76,90 1cc x 25 { Pdt
16kg p+05j

2) Orelox Syrup (02 modèles)

1 litre 16kg x 2 { Pdt
16kg p+05j

3) Stérox Syrup

1 litre 16kg x 3 { Pdt
16kg p+05j

1 litre 16kg x 3 { Pdt
16kg p+05j

Total = 310,20



Contenu net: 150 ml

Lot:

A consommer

de préférence avant le:

190716
07-2022

PPC: 79,50 DH

05 22 98 16 14 - المعارض - (جانب المركز التجاري كارفور) - الدار البيضاء - الهاتف :

67, Angle Rue Al Fourate et Rue Taour , Résidence Bernaben 2ème Etage, N°3 - Maârif - Extension (à côté)